

LE MINISTRE

1, rue de la Jeunesse
CH-2800 Delémont

t +41 32 420 52 00
f +41 32 420 52 01
secr.des@jura.ch

Département de l'économie et de la santé – 1, rue de la Jeunesse, 2800 Delémont

Aux personnes, services, entités et
organismes politiques concernés
(selon liste annexée)

Delémont, le 3 avril 2018

Mise en consultation de l'avant-projet d'arrêté relatif à l'adhésion de la République et Canton du Jura à l'Association intercantonale « cara » pour le déploiement du dossier électronique du patient

Madame, Monsieur,

Nous vous soumettons un avant-projet d'arrêté relatif à l'adhésion de la République et Canton du Jura à l'Association intercantonale « cara » pour le déploiement du dossier électronique du patient, ainsi que le rapport du Gouvernement y relatif.

L'élaboration de cet avant-projet fait suite à l'entrée en vigueur le 15 avril 2017 de la loi fédérale sur le dossier électronique du patient (LDEP) qui fixe le principe et le cadre pour le fonctionnement d'un système de dossier électronique du patient (DEP). La loi donne également obligation aux établissements hospitaliers et aux établissements médico-sociaux jurassiens de participer à un système de dossier électronique du patient. Cette consultation ne porte donc pas sur le principe du DEP mais bien sur le rôle du Canton dans ce domaine.

Les institutions et professionnels de la santé jurassiens ont été associés aux travaux et déjà consultés. Soucieux de connaître également votre avis, le Gouvernement ouvre cette procédure de consultation.

Nous vous invitons à examiner l'avant-projet d'arrêté, ainsi que le rapport explicatif du Gouvernement figurant en annexe.

Les statuts de l'Association que le Gouvernement propose de rejoindre, ainsi que la liste des organismes consultés, sont également joints.

Le délai de remise des prises de position est fixé au **8 juin 2018**.

L'entier du dossier se trouve sur Internet à l'adresse www.jura.ch.

Vous pouvez communiquer vos prises de position par courriel (sec.ssa@jura.ch) ou également, si vous le souhaitez, nous transmettre votre avis par courrier postal à l'adresse suivante: Service de la santé publique, Fbg des Capucins 20, 2800 Delémont.

En vous remerciant par avance de votre précieuse collaboration, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de nos sentiments distingués.



Jacques Gerber
Ministre

Annexes

- Avant-projet d'arrêté
- Rapport explicatif
- Statuts de l'Association « cara »
- Liste des organismes consultés